Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213503121-20251215-089_25-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux Saint Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 17 Pouvoirs : 1 **DATES** Convocation : 11/12/2025 Affiché le : 18/12/2025	L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Maryline LAIR, Maire. **Présent.es** : LAIR Maryline, HINRY Delphine, TEXIER Nicolas, THOMAS Christophe, COUEPEL Anne-Marie, THEZE Éric, BOITEAU Christophe, QUINQUET Héloïse, de CRISENOY Claire, FOLATRE Vincent, DUPONT David, ESNAUD Bernard, DUCHET Soizic, CHAUVEL Guillaume, CORMIER Jean-Pierre, MASSIOT Christophe **Absent.es** : GENDRON Natacha, VAN BUTSEL Juliane, DUBOURG Géraldine **Pouvoirs** : DUBOURG Géraldine à CORMIER Jean-Pierre **Secrétaire de séance** : HINRY Delphine

Délibération n°089.25

➢ **Objet - Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement**

Madame la Maire Informe d'une erreur dans la délibération n°085.25. Les restes à réaliser ont été intégrés au calcul alors qu'ils auraient dû être retirés, à hauteur de 18113,35 euros.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de corriger le tableau et de procéder à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 comme suit :

Chapitre		Crédits ouverts sur l'exercice 2025	Plafond du ¼ des crédits	Autorisation provisoire 2026 par chapitre
20	Immobilisations incorporelles	45 040 €	11 260 €	11 260 €
204	Subvention d'équipement versées	7 951,75 €	1 987,93 €	1 987,93 €
21	Immobilisations corporelles	527 402,24€	131 850,56 €	131 850,56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (17 voix pour) décide :

- d'autoriser Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements ci-dessus avant le vote du Budget Primitif 2026,
- de donner tout pouvoir à la Madame la Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Maryline LAIR

MAIRIE DE St-SENOUX
35580